

**PROCES-VERBAL du conseil communautaire  
Séance du 30 mars 2010**

Le Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle des fêtes de Naujan et Postiac.

Date de convocation : 19 mars 2010

Nombre de membres: 24

Nombre de membres présents : 20

Présents : Mme Kuhn, Mme Joubert, Mme Combes (suppléante de Mme Nebout), Mme Mazière, Mme Rolland, M. Stablo, M. Crayssac, Mr. Blanc, M. Groubach, M. Bideau, M. Fromentier, M. Méchineau, M. Falguyret, M. Lasnier, M. Chadourne (suppléant de M. Delfaut), M. Hilarion, M. Clabé, M. Mazères, M. Delburg, M. Faure,

Absents non représentés : M. Morin, M. Barreau, M. Peiffer, M. Bazas (départ à 18h15)

Mr FALGUEYRET remercie tous les élus présents ce soir pour leur implication et leur motivation à construire ensemble le projet communautaire. Il remercie en particulier la municipalité de Naujan et Postiac qui accueille le conseil ce jour.

Il informe le conseil de la démission de Monsieur Henry FERET, et de son remplacement par Monsieur Maurice BIDEAU anciennement délégué communautaire suppléant. Monsieur Marc LURTON occupe désormais le poste de conseiller communautaire suppléant laissé de fait vacant par Monsieur Maurice BIDEAU. Ces élections ont été faites dans le cadre du conseil municipal de Grézillac.

➤ **1/ Le compte-rendu du conseil du 9 mars 2010** est adopté à l'unanimité par les conseillers communautaires présents avec les modifications apportées par Monsieur Maurice CRAYSSAC.

➤ **2/ Délibération 2010033001 BUDGET PRINCIPAL: COMPTE ADMINISTRATIF 2009**

a. Le conseil donne acte de la présentation faite par le doyen de l'assemblée, Monsieur Maurice BIDEAU, du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

<p><b>Résultats du Vote</b>                  Pour : 19                  Contre : 0                  Abstentions : 0                  Le président ne participe pas au vote</p>
--

	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents
Résultats reportés		34 763,04	-	330 434,34	-	365 197,38
Opérations de l'exercice	52 440,50	182 082,55	992 487,50	1 238 967,96	1 044 928,00	1 421 050,51
<b>TOTAUX</b>	<b>52 440,50</b>	<b>216 845,59</b>	<b>992 487,50</b>	<b>1 569 402,30</b>	<b>1 044 928,00</b>	<b>1 786 247,89</b>
Résultats de clôture		164 405,09	-	576 914,80	-	741 319,89
Restes à réaliser	171 158,75	62 850,00	-	-	171 158,75	62 850,00
<b>TOTAUX CUMULES</b>	<b>223 599,25</b>	<b>279 695,59</b>	<b>992 487,50</b>	<b>1 569 402,30</b>	<b>1 216 086,75</b>	<b>1 849 097,89</b>
<b>RÉSULTATS DÉFINITIFS</b>		<b>56 096,34</b>		<b>576 914,80</b>		<b>633 011,14</b>

- b. Le conseil constate pour la comptabilité les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement, du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.
- c. reconnaît la sincérité des restes à réaliser
- d. vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus

➤ **3/ Délibération 2010033002 RÉGIE TRANSPORT : COMPTE ADMINISTRATIF 2009**

- a. Le conseil donne acte de la présentation faite par le doyen de l'assemblée, Monsieur Maurice BIDEAU, du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

<b>Résultats du Vote</b> Pour : 19 Contre : 0 Abstentions : 0 Le président ne participe pas au vote
---

	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents
Résultats reportés	-	-	-	246,16	-	246,16
Opérations de l'exercice	-	-	6 000,00	6 000,00	6 000,00	6 000,00
<b>TOTAUX</b>	-	-	<b>6 000,00</b>	<b>6 246,16</b>	<b>6 000,00</b>	<b>6 246,16</b>
Résultats de clôture	-	-	-	246,16	-	246,16
Restes à réaliser	-	-	-	-	-	-
<b>TOTAUX CUMULES</b>	-	-	<b>6 000,00</b>	<b>6 246,16</b>	<b>6 000,00</b>	<b>6 246,16</b>
<b>RÉSULTATS DÉFINITIFS</b>	-	-	-	<b>246,16</b>	-	<b>246,16</b>

- b. Le conseil constate pour la comptabilité les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement, du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.
- c. reconnaît la sincérité des restes à réaliser
- d. vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus

➤ **4/ Délibération 2010033003 : BUDGET ZAC : COMPTE ADMINISTRATIF 2009**

- a. Le conseil donne acte de la présentation faite par le doyen de l'assemblée, Monsieur Maurice BIDEAU, du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

<b>Résultats du Vote</b> Pour : 19 Contre : 0 Abstentions : 0 Le président ne participe pas au vote
---

	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents
Résultats reportés	-	-	-	-	-	-
Opérations de l'exercice	44 190,40	-	-	-	44 190,40	-
<b>TOTAUX</b>	<b>44 190,40</b>	-	-	-	<b>44 190,40</b>	-
Résultats de clôture	-	-	-	-	44 190,40	-
Restes à réaliser	-	-	-	-	-	-
<b>TOTAUX CUMULES</b>	<b>44 190,40</b>	-	-	-	<b>44 190,40</b>	-
<b>RÉSULTATS DÉFINITIFS</b>	<b>44 190,40</b>	-	-	-	<b>44 190,40</b>	-

- b. Le conseil constate pour la comptabilité les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement, du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.
- c. reconnaît la sincérité des restes à réaliser
- d. vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus

➤ **5/ Délibération 2010033007 BUDGET PRINCIPAL AFFECTATION DU RÉSULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2009**

Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2009, statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice, le conseil décide :

<b>Résultats du Vote</b>
Pour : 20
Contre : 0
Abstentions : 0

1- Sur la détermination du résultat d'exploitation

Année précédente	année courante	résultat cumulé
330434.34€	246 480.46 €	576 914.80€

2- Sur le besoin réel de financement

Année précédente	année courante	résultat cumulé	
34 763.04 €	129 642.05 €	164405.09 €	<i>Compte 001R BP n+1</i>

Restes à réaliser dépenses	<b>171 158.75 €</b>
Restes à réaliser recettes	<b>62 850.00€</b>
Besoin réel	<b>- 66 096.34 €</b>

3- Sur l'affectation du résultat

En priorité au report déficitaire	<b>0,00</b>	
Virement à l'investissement		<b>Compte 1068 BP N+1</b>
Affectation complémentaire, en réserves		<b>compte 1068BP N+1</b>
Report à nouveau créditeur	<b>576 914.80 €</b>	<b>Compte 002 BP N+1</b>
Déficit à reporter	<b>0,00</b>	<b>Compte 002 BP N+1</b>

➤ **6/ Délibération 2010033008 RÉGIE DE TRANSPORT AFFECTATION DU RÉSULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2009**

Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2009, statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice, le conseil décide :

<b>Résultats du Vote</b>
Pour : 20
Contre : 0
Abstentions : 0

	RÉSULTAT CA 2008	VIREMENT A LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RÉSULTAT EXERCICE 2009	AFFECTATION RÉSULTAT 2009
INVESTISSEMENT	0			0.00 €
FONCTIONNEMENT	0	0	0	246.16 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de cette délibération, le conseil décide d'affecter le résultat comme suit :

<b>EXCÉDENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2009</b>	<b>246.16 €</b>
<b>Affectation obligatoire :</b> A la couverture d'autofinancement	0 €
<b>Solde disponible affecté comme suit :</b> Affectation complémentaire en réserves	0 €
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	<b>246.16 €</b>
Total affecté au compte 1068	0€
<b>DÉFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2009</b>	<b>0 €</b>

➤ **7/ délibération 2010033009 BUDGET ZAC AFFECTATION DU RÉSULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2009**

Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2009, statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice, le conseil décide :

<b>Résultats du Vote</b>
Pour : 20
Contre : 0
Abstentions : 0

1- Sur la détermination du résultat d'exploitation

année précédente	année courante	résultat cumulé
0 €	0€	0€

2- Sur le besoin réel de financement

année précédente	année courante	résultat cumulé
<b>Compte 001R</b>	<b>BP N+1</b>	
0 €	- 44 190.40 €	- 44 190.40 €

Restes à réaliser dépenses	0 €
Restes à réaliser recettes	0 €
Besoin réel	- 44 190 .40 €

3- Sur l'affectation du résultat

En priorité au report déficitaire	0,00	
Virement à l'investissement	0.00	<b>Compte 1068 BP N+1</b>
Affectation complémentaire, en réserves	0.00	<b>compte 1068 BP N+1</b>
Report à nouveau créditeur	0.00	<b>Compte 002 BP N+1</b>
Déficit à reporter	0,00	<b>Compte 002 BP N+1</b>

➤ **8/ délibération 2010033004 BUDGET PRINCIPAL APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2009**

Le Conseil communautaire

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et complémentaires de l'exercice 2009 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

<b>Résultats du Vote</b>
Pour : 20
Contre : 0
Abstentions : 0

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2009

1° - Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2009 au 31 décembre 2009, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° - Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2009 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexés ;

3° - Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2009 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

➤ **9/ délibération 2010033005 : RÉGIE TRANSPORT APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2009**

Le Conseil communautaire

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et complémentaires de l'exercice 2009 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

<b>Résultats du Vote</b> Pour : 20 Contre : 0 Abstentions : 0
--

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2009

1° - Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2009 au 31 décembre 2009, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° - Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2009 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexés ;

3° - Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2009 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

➤ **10/ délibération 2010033006 : BUDGET ZAC APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2009**

Le Conseil communautaire

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et complémentaires de l'exercice 2009 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

<b>Résultats du Vote</b> Pour : 20 Contre : 0 Abstentions : 0
--

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2009

1° - Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2009 au 31 décembre 2009, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° - Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2009 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexés ;

3° - Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2009 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

➤ **11/ délibération 2010033010 VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2010 : taxe d'habitation, taxe foncière sur les propriétés bâties, taxe foncière sur les propriétés non bâties, taux CFE**

<b>Résultats du Vote</b> Pour : 20 Contre : 0 Abstentions : 0
--

Le président propose les taux suivants :

Libellés	RAPPEL : Bases 2009 en euros	Taux appliqués en 2009	Produit réalisé 2009	Bases prévisionnelles 2010	Taux appliqués 2010	Produit attendu en euros
Taxe d'habitation	3 089 000	0,737	22 766 €	3137000	<b>0,737</b>	23 120 €
Taxe foncière sur les propriétés bâties	2 119 000	1,1	23 309 €	2272000	<b>1,1</b>	24 992 €
Taxe foncière sur les non propriétés bâties	185 900	3,47	6451 €	187500	<b>3,47</b>	6 506 €
Compensation relais TP (ou taux CFE)	Bases TP 2009 : 2 820 000	Taux TP 2009 : 18,37	Produit TP 2009 : 518 269 €	3019000	Taux relais 2010 : <b>18,37</b>	554 590 €
<b>TOTAL</b>			570 559.66 €			609 208 €

**Article unique :**

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide du vote des taux d'imposition suivants pour l'année 2010 :

- Taxe d'habitation : 0.737%
- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 1.1%
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 3.47%
- Taux Relais 2010 : 18.37% (avec une mise en réserve de 0.29 €)

➤ **12/ délibération 2010033011 : VOTE DES TAUX TEOM 2010**

Le président après confirmation propose le vote des taux suivants concernant les ordures ménagères.

**Résultats du Vote**

Pour : 20  
Contre : 0  
Abstentions : 0

**SEMOCTOM**

	SERVICE		TARIF	BASES 2010	PRODUIT ATTENDU SEMOCTOM 2010	TAUX CALCULES	TAUX PROPOSES	PRODUIT À PERCEVOIR	PRODUIT A PERCEVOIR ARRONDI
	1 passage OM par semaine et 1 tri sélectif tous les 15 jours	1 passage OM par semaine puis 1 tri sélectif en plus à partir de juin 2010							
<b>BRANNE</b>	X		84,75 €	783 594,00	101 869,50	0,1300029	<b>13</b>	101 867.22	101867
<b>CABARA</b>	X		84,75€	237 867,00	30 171,00	0,1268398	<b>12.70</b>	30209.109	30209
<b>GREZILLAC</b>		X	81,64 €	478 634,00	56 903,08	0,1188864	<b>11.90</b>	56957.446	56957
<b>GUILLAC</b>		X	81,64 €	84 584,00	15 429,96	0,1824217	<b>18.20</b>	15394.288	15394
<b>LUGAIGNAC</b>		X	81,64 €	178 219,00	30 370,08	0,1704088	<b>17</b>	30297,230	30297
<b>NAUJAN</b>	<b>X</b>		84,75€	294 951,00	42 629,25	0,1445299	<b>14.40</b>	42472.944	42473
<b>ST AUBIN</b>	<b>X</b>		84,75	208 668,00	31 866,00	0,1527115	<b>15.20</b>	31717.536	31718
							SOIT	<b>308 915.77</b>	

## SMICTOM

		BASES 2010	PRODUIT ATTENDU 2010	TAUX	TAUX PROPOSE	PRODUIT À PERCEVOI R	PRODUIT A PERCEVOI R ARRONDI
<b>JUGAZAN</b>	1 RAMASSAGE+ 1 TRI PAP/ SEMAINE	141 550	18826	0,13299894	<b>13,30%</b>	18826,15	18826

Après délibération, le conseil communautaire approuve à l'unanimité les taux proposés.

### ➤ **13/délibération : BUDGET PRINCIPAL APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2010**

M. Benjelloun – le trésorier payeur général – présente le budget principal 2010, lequel est approuvé à l'unanimité par le conseil communautaire.

### ➤ **14/ délibération : BUDGET TRANSPORT APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2010**

M. Benjelloun – le trésorier payeur général – présente le budget de la Régie de transport 2010, lequel est approuvé à l'unanimité par le conseil communautaire.

### ➤ **15/ délibération : BUDGET ZAC APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2010**

M. Benjelloun – le trésorier payeur général – présente le budget ZAC 2010, lequel est approuvé à l'unanimité par le conseil communautaire.

### ➤ **16/ délibération 20100330012 : BUDGET ZAC AMORTISSEMENT DES FRAIS D'ETUDES**

Le président propose au conseil d'amortir les frais d'études de la ZAC du Parc d'activités du Lyssandre sur une durée de 1 an : la somme concernée étant de 12 940 .72€HT.

Après délibération, le conseil approuve à l'unanimité la proposition

#### Résultats du Vote

Pour : 20

Contre : 0

Abstentions : 0

### ➤ **17/ délibération 2010033013 et 2010033016 : ACQUISITION FONCIÈRE À GRÉZILLAC POUR L'IMPLANTATION DE LA NOUVELLE GENDARMERIE DU GROUPEMENT BRANNE / RAUZAN**

Le président rappelle aux conseillers :

- la demande qui lui a été faite en octobre 2008 par les représentants locaux de la Gendarmerie Nationale, en vue de transférer la gendarmerie de Branne sur un nouveau site, dans un souci de mise aux normes, d'agrandissement et donc de plus grande efficacité de service,
- l'accord de la mairie de Branne, exprimé par son maire par courrier en date du 12/12/2008, qui fait part du désengagement de la municipalité, à condition que la communauté se substitue à elle dans ce dossier, tant sur le plan du foncier que sur le montage financier,
- les exigences de la Gendarmerie Nationale en matière de situation géographique,

#### Résultats du Vote

Pour : 20

Contre : 0

Abstentions : 0

Le président explique au conseil que le précédent emplacement n'ayant pas été retenu par la Gendarmerie Nationale, il s'est avéré nécessaire d'en trouver un nouveau.

Il indique au conseil qu'un propriétaire est disposé à vendre un terrain de 14 116 m<sup>2</sup> au sein de la ZAC du Lyssandre. L'emplacement a été reconnu comme étant très favorable par la Gendarmerie. Il s'agit des parcelles cadastrées AD 118, 119, 120 et 255 sur la commune de Grézillac.

Monsieur FALGUEYRET rappelle au conseil que les crédits nécessaires à cette acquisition sont au Budget 2010 de la collectivité, pour un montant global de 120 000 euros HT.

Enfin, il indique que les membres du bureau ont décidé de financer cette acquisition à 50 % par l'emprunt et à 50 % en fond propre.

Le Président propose donc

- D'acquérir les terrains pour la somme de 112 000 €
- De donner tous pouvoirs au président pour remplir les formalités juridiques, administratives et financières lui permettant d'acquérir ces terrains

Après délibération le conseil approuve à l'unanimité les propositions ci-dessus.

➤ **18/délibération 2010033014 : RÉSILIATION DU SOUS SEING PRIVE SIGNE AVEC LE GFA GARRIGA POUR L'ACQUISITION FONCIÈRE EN VUE DE L'IMPLANTATION DE LA NOUVELLE GENDARMERIE DU GROUPEMENT BRANNE / RAUZAN**

Le Président rappelle aux élus qu'un sous seing privé avait été passé le 25.06.2009 avec le GFA GARRIGA devant Maître DUTRENT, Notaire à Branne pour l'acquisition des parcelles cadastrées AD 115.116.117 et 257 sur la commune de Grézillac

<b>Résultats du Vote</b>
Pour : 20
Contre : 0
Abstentions : 0

Toutefois, ce terrain objet du sous seing a reçu un avis défavorable de la Gendarmerie Nationale du fait de son positionnement trop central au sein de la ZAC du Parc d'activités du Lyssandre.

Il indique au conseil qu'il est donc nécessaire de revenir sur ce sous seing en signant devant notaire une convention de résiliation. Il précise que le GFA GARRIGA par le biais de Monsieur Claude BARREAU ne s'oppose pas à cette résiliation et ne sollicite pas d'indemnité de la part de la CCB.

Le Président propose donc

- De résilier le sous seing privé signé le 25.06.2009 avec le GFA GARRIGA sans qu'aucune indemnité ne soit versée au GFA GARRIGA
- De donner tous pouvoirs au président pour signer dans les conditions évoquées

Après délibération, le conseil approuve à l'unanimité les propositions ci-dessus

➤ **19/ Délibération 2010033015 : LANCEMENT D'UNE ÉTUDE SUR LA CAPACITÉ DE DESSERTE DES RÉSEAUX D'EAU**

Monsieur le Président rappelle au conseil que 7 communes élaborent actuellement leurs documents d'urbanisme et qu'une commune – Guillac – dispose d'une Carte communale. Toutes les communes connaissent ponctuellement sur les habitations existantes des problématiques de capacité des réseaux ou de débits. Ces dernières pourraient être aggravées par l'ouverture de nouvelles zones à l'urbanisation

Monsieur FALGUEYRET propose donc de lancer à l'échelle de la communauté de communes une étude permettant de savoir si les secteurs voués à l'implantation de constructions nouvelles auront une desserte en eau potable suffisante. Cela implique une étude pour la mise à jour du diagnostic « Alimentation en Eau Potable » (le diagnostic AEP en lui-même ayant été réalisé par les syndicats des eaux compétents sur notre territoire ou étant en cours de réalisation).

Une telle étude implique donc pour le cabinet en charge du dossier qu'il rencontre une à une les mairies concernées afin de faire avec elle un état des lieux des constructions existantes et des perspectives de développement urbain envisagées dans le cadre des PLU.

Monsieur DELBURG indique qu'une étude similaire est prévue dans le cadre des PLU. Plus spécifiquement - concernant la Commune de Saint Aubin de Branne - aucune construction nouvelle n'est prévue : cette étude ne présente donc aucun intérêt en l'espèce. Monsieur STABLO exprime son étonnement sur le principe de bloquer les constructions nouvelles pendant 10 ans.

Le président précise que cette étude n'est pas une obligation et peut ne porter que sur certaines communes. Monsieur CLABE souligne qu'il ne faut pas oublier que les hameaux sont évolutifs et peuvent voir leur population augmenter rapidement et ce sans qu'il y ait de constructions nouvelles.

Monsieur MECHINEAU considère que chaque commune n'est pas indépendante : le développement urbain d'une commune aura des conséquences sur les autres - notamment concernant les réseaux. La logique d'une telle étude est donc communautaire.

Monsieur BIDEAU souligne quant à lui qu'il faudra en parler en conseil municipal avant toute décision. Madame MAZIERE s'interroge sur le bien fondé de faire appel à un bureau d'étude privé dans la mesure où il existe un syndicat compétent. Par ailleurs, il s'agit du même état des lieux que celui que le syndicat des eaux d'Arveyres est en train de réaliser. Ce que confirme Monsieur BIDEAU en précisant que cette étude a été lancée notamment parce qu'il y avait de nombreuses fuites sur les réseaux.

Monsieur FROMENTIER constate que les constructions nouvelles suscitent de nombreux problèmes. Les adductions d'eau ont plus de 60 ans : beaucoup sont donc à refaire. Par ailleurs, l'enterrement de lignes à moyenne tension impliquera, en cas de nouvelles constructions, la création de transformateurs.

A la question de Monsieur LASNIER de savoir si c'est la SOGEDO qui donnera les informations au bureau d'étude en charge du dossier, Monsieur FALGUEYRET répond que la SOGEDO ne fournira que des réponses au cas par cas et ne se prononcera pas globalement au regard des données du PLU.

Monsieur MAZERES souligne qu'il serait intéressant de réfléchir plus globalement, avec des études qui prendraient en charge plusieurs dossiers.

Eu égard à l'intérêt communautaire de cette question, le président propose que ce soit la communauté de communes qui prenne l'étude à sa charge.

Le Président informe le Conseil des problématiques liées aux capacités des réseaux d'eau rencontrées sur notre territoire. Il rappelle au Conseil que 7 de nos communes sont en train d'élaborer leur Plan local d'urbanisme et qu'une commune dispose d'une Carte Communale.

De fait, 7 communes définissent actuellement de nouvelles zones constructibles pour lesquelles il importe de s'assurer que les réseaux d'eau sont présents mais également en capacité technique d'alimenter de façon satisfaisante ces nouveaux foyers.

Elle permettrait de définir les faiblesses potentielles du réseau au regard de la consommation actuelle d'eau mais également au regard des perspectives de développement urbain souhaitées par les municipalités. Une telle étude permettrait de disposer d'un diagnostic de l'état du réseau, d'une estimation financière des travaux éventuellement nécessaires, mais aussi de fixer une limite de population au-delà de laquelle le réseau d'eau ne serait pas en mesure de répondre aux besoins.

Monsieur le Président propose donc :

- De lancer à l'échelle de nos 8 communes ou uniquement sur les communes qui en feraient nécessiter un diagnostic AEP (Alimentation en Eau Potable)
- De donner tous pouvoirs au président pour lancer une consultation et pour signer les marchés en ce sens
- D'inscrire les crédits nécessaires au budget

Après délibération, le conseil approuve à l'unanimité les propositions ci-dessus

<b>Résultats du Vote</b>
--------------------------

Pour : 20
-----------

Contre : 0
------------

Abstentions : 0
-----------------

➤ **20/ GIRONDE NUMÉRIQUE : point sur l'avancée du dossier**

Suite aux demandes de certains habitants concernant la couverture totale de notre territoire par l'internet haut débit, Monsieur MAZERES – délégué de la CCB auprès du syndicat Gironde Numérique – indique que les travaux de desserte devraient permettre de desservir la quasi-totalité de notre territoire. Il est toutefois important que les habitants se connectent au site Gironde Numérique pour tester l'éligibilité de leur ligne au Haut débit puis selon le message indiqué qu'ils fassent remonter l'information auprès de leur mairie ou de la CCB.

*L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21H00*

Approuvé à l'unanimité par le Conseil Communautaire réuni à GREZIILAC le 6 juillet 2010